

JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Fondations partenariales**

---

**Annonce n° 222  
2A  
ASSOCIATIONS  
Créations**

Déclaration à la préfecture de la Corse-du-Sud

**UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ CORSE DU SUD U2P 2A.**

*Objet* : représenter les intérêts de l'artisanat, du commerce, de l'économie de proximité et des professions libérales, permettre la concertation des organisations qui en sont membres en vue de l'étude en commun des problèmes départementaux intéressant l'activité générale de l'artisanat, du commerce, de l'économie de proximité et des professions libérales; l'U2P Corse du sud représente les intérêts des professions de l'artisanat, du commerce, de l'économie de proximité et des professions libérales auprès des instances locales et régionales et met en oeuvre les actions syndicales nécessaires à la défense des chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce, de l'économie de proximité et des professions libérales au niveau du département, selon les directives données par le Conseil National de l'U2P

*Siège social* : Lieu dit Bacchiochi, chemin de la Sposata, 20090 Ajaccio.

*Date de la déclaration* : 18 décembre 2017.